

JOSEF ČEŠKA

## LE DESSOUS SOCIAL DE L'USURPATION DE SILVAIN

Le bref règne de Silvain en Gaule, qui ne dura que vingt-huit jours en 355 de notre ère, n'est pas considéré si important pour en traiter, dans les travaux historiques, plus souvent et minutieusement<sup>1</sup> malgré les renseignements, conservés dans les sources antiques, de trois historiens de ce temps-là. Deux d'entre eux — vu déjà le caractère de leurs ouvrages — n'en parlent que très brièvement: Eutrope ne le mentionne qu'en passant<sup>2</sup> et Aurèle Victor lui consacre une phrase en abordant aussi les motifs de l'usurpation; il nous informe que Silvain s'était révolté soit à la suite de sa peur, soit de son imprudence.<sup>3</sup> Mais c'est Ammien Marcellin qui a décrit très minutieusement les événements après avoir participé, lui-même en personne, à quelques actions contre Silvain.<sup>4</sup>

Parmi les historiens plus récents de l'antiquité, c'est l'auteur de l'Epitomé, à tort attribuée à Aurèle Victor,<sup>5</sup> qui rappelle l'usurpation de Silvain, et les chronographes ne la passent pas sous silence.<sup>6</sup> Outre cela, elle est commentée par tous les trois continuateurs de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, à savoir par Socrate,<sup>7</sup> Sozomène<sup>8</sup> et Théodoret (ce dernier ne la touche qu'indirectement).<sup>9</sup> Parmi les historiens de Byzance, il faut citer Jean d'Antioche, dont le récit respectif est très court,<sup>10</sup> et Zonaras avec son traité plus minutieux; ses informations peuvent être considérées comme un résumé grec de l'exposé d'Ammien.<sup>11</sup>

Quoique les historiens aient regardé le contre-règne de Silvain, au cours des autres événements du IV<sup>e</sup> siècle, comme une aventure peu importante — le meilleur témoin en est Zosime avec son silence complet —, il devait agiter, plus ou moins, les contemporains et laisser quelques traces dans leurs travaux non-historiques. Les plus nombreuses mentions concernant son règne se trouvent dans l'ouvrage de Julien,<sup>12</sup> une note se rencontre dans le panégyrique de Mamertin pour Julien<sup>13</sup> et Libanius le mentionne une fois, mais de loin.<sup>14</sup>

Le récit le plus minutieux de l'usurpation de Silvain, des conditions qui l'avaient causée, de son développement et sa fin se trouve, comme nous l'avons déjà dit, dans l'ouvrage d'Ammien Marcellin, qui lui consacre, dans le XV<sup>e</sup> livre de son Histoire, le long chapitre V tout entier. Et celui-ci représente pour nous la source principale nous permettant de connaître les événements en question.

Silvain, *magister peditum*, d'origine franque, a été chargé par l'empereur Constance d'établir l'ordre en Gaule, dévastée, à ce temps-là, par les tribus germanes (§ 2). Silvain luttait contre celles-ci avec succès (§ 4), ce qui déplaisait à quelques-uns de ses ennemis personnels. Ceux-ci ont reçu les matériaux contre lui de la part d'un *actuarius* — nommé Dynamius — et cela sous la forme de lettres où seulement la signature de Silvain était vraie (§ 3 et suiv.). Ces lettres ont causé une grande sensation à la cour de Constance (§ 5) au cours de laquelle quelques officiers, d'origine germane, ont pris le parti de Silvain en défendant avec zèle son innocence (§ 6 et suiv.). Cependant, dans le Conseil impérial, a prévalu l'avis d'envoyer en Gaule Apodemius en qualité d'*agens in rebus*. Celui-ci n'avait, probablement, que la mission de remettre à Silvain l'ordre de l'empereur de se présenter chez lui, mais lui-même l'a soumis à l'investigation d'un mode insolite en l'absence de Silvain qui luttait à ce moment-là contre les tribus germanes sur le Rhin (§ 8). Au cours du temps, on a constaté, à la cour de Milan, que les lettres mentionnées étaient fausses (§ 9—14), mais Silvain, craignant la possibilité d'être condamné sans raison, se fit déjà, effectivement, proclamer empereur à Cologne (§ 15 et suiv.), quoiqu' il eût distribué, quatre jours auparavant, la solde aux soldats au nom de Constance.<sup>15</sup>

L'événement a provoqué, au palais impérial, une nouvelle sensation et on cherchait immédiatement les moyens pour étouffer la révolte en germes. Le sort a élu Ursicin, *magister equitum* (§ 17—19) qui avait été rappelé, peu de temps auparavant, de l'Orient à cause d'un soupçon d'avoir poursuivi des buts trop hautains<sup>16</sup> et qui était même menacé d'être condamné.<sup>17</sup> C'est pourquoi Ursicin, avec son petit cortège, où on trouvait même Ammien Marcellin (§ 22), s'est hâté à travers les Alpes en Gaule, portant une lettre adressée à Silvain, dans laquelle Constance feignait de ne savoir rien sur l'usurpation en invitant Silvain avec bonté de le visiter à la cour (§ 20—22).

Ursicin se hâtait avec son cortège le plus vite possible, mais, arrivé à Cologne, il a dû constater qu'il était tard pour remettre la lettre de l'empereur (§ 24 et suiv.). „Car une foule de gens, assemblés de partout, protégeaient l'oeuvre commencée au cours des troubles et, vu plusieurs corps d'armée réunis,“ écrit Ammien (§ 25), „il semblait, pour le moment, plus avantageux pour notre commandant d'accepter prudemment des avis et des intentions du nouvel empereur.“ Or, Ursicin feignait aussi d'être fâché de la méfiance de Constance et de vouloir aider fidèlement Silvain, mais en même temps il cherchait le moyen de faire périr Silvain (§ 25—30). Finalement, il a réussi à gagner les compagnies barbares, appelées *bracchiati* et *cornuti*, qui ont assassiné Silvain (§ 31).

Or, le sort de l'usurpation de Silvain, au dire d'Ammien, n'était déterminé que par des intrigues personnelles de quelques hommes appartenant à la couche au pouvoir. Mais il est curieux de constater que les soldats de Silvain „auraient brûlé de désir de franchir, avec une brusque rapidité, les Alpes Cottiennes“,<sup>18</sup> c'est-à-dire de se mettre en campagne contre Constance, mais après la mort de Silvain, ils sont

restés, paraît-il, tout tranquilles.<sup>19</sup> Mais, comme il s'en suit du récit d'Ammien, ce n'étaient pas seulement les armées romaines qui s'étaient concentrées autour de Silvain, car Ursicin est venu à Cologne dans les conditions caractérisées par les mots *convena undique multitudine trepide coepta fundante coactisque copiis multis*,<sup>20</sup> et, à cet égard, on doit s'intéresser qui étaient ces gens indiqués par Ammien sous le terme de *multitudo*. Il va sans dire qu'il ne s'agit pas de soldats de l'armée romaine, ceux-ci étant mentionnés par les mots *coactis copiis multis*. O. Seeck croit qu'Ursicin y trouva „des habitants éprouvant la sensation la plus joyeuse“ (*die Bevölkerung in freudigster Aufregung*),<sup>21</sup> et, probablement, il a raison, quoiqu'il ne motive nullement et n'allègue rien en faveur de son assertion.

Les conditions économiques et sociales étaient en Gaule, à ce temps-là, plus que défavorables.<sup>22</sup> Plusieurs villes, surtout après la mort de Silvain, étaient dominées par les Germains, tandis que dans d'autres auraient régné „des brigands criminels“ (*nefarii latrones*).<sup>23</sup> A la campagne, on éprouvait la misère la plus terrible et les régions étaient souvent dévastées par des troupes barbares, mais aussi par l'armée romaine.<sup>24</sup> Et la population entière gémissait sous l'immense poids d'impôts.<sup>25</sup> Vu cet état de choses, on peut, à bon droit, supposer que Silvain attirait en masse les gens qui ne pouvaient rien espérer de la part du gouvernement de Constance et qui lui auraient préféré la domination des barbares.<sup>26</sup>

Quoiqu'on ne soit pas en possession de renseignements concrets sur le mouvement social des provinciaux à ce temps-là — sinon que l'on considère les brigands (*latrones*) comme insurgés —,<sup>27</sup> on constate du moins une révolte des laboureurs germains, libres à moitié, établis sur les grandes propriétés romaines en Gaule qu'on y nommait *laeti*.<sup>28</sup> Ceux-ci, d'après les mots d'Ammien, ne perdaient, encore en 357, c'est-à-dire au temps où se trouvait déjà en Gaule César Julien, aucune occasion pour piller et même ils ont attaqué, à ce temps-là, la ville de Lyon et ont dévasté, en grande partie, son territoire.<sup>29</sup> Après avoir appris cette entreprise des *laeti*, Julien a élaboré tout de suite un plan stratégique bien médité pour les vaincre, et, en effet, il a réussi à détruire deux de leurs colonnes.<sup>30</sup> „Seulement ceux se sont sauvés“, écrit Ammien,<sup>31</sup> „qui ont passé sans désastre la ligne défensive de Barbation. Ils pouvaient échapper de la façon suivante: le tribun Bainobaudes et Valentinien, qui devint plus tard empereur, ont déjà rangé les détachements équestres qu'ils commandaient pour remplir cette tâche, mais c'était Cella, tribun des *scutarii*, complice de Barbation, venu chez eux avant la bataille attendue, qui leur a défendu de surveiller le chemin par où devaient revenir, comme ils le savaient, les Germains.“

Pourquoi Barbation, qui, à ce temps-là, succédait en Gaule à Silvain en qualité de *magister peditum*,<sup>32</sup> procédait ainsi sans responsabilité?<sup>33</sup> On trouve, dans l'ouvrage d'Ammien, une réponse à cette question, à savoir que Barbation agissait de la façon parce qu'il en voulait aux succès de Julien,<sup>34</sup> ce qui peut, mais ne doit pas nous satisfaire, ce qui est illuminé d'une façon curieuse à cause des désirs immodestes de

Barbation qu'il tenait, à ce temps-là, encore en secret,<sup>35</sup> mais qui se sont révélés deux ans plus tard. Même ici on pourrait croire que les causes de la condamnation de Barbation avaient été futiles, à savoir que c'était seulement son esprit superstitieux, l'imprudence de sa femme et l'inclin excessif à soupçon de l'empereur Constance qui l'avaient causée,<sup>36</sup> mais, en analysant de plus près les sources, on peut parvenir à une autre appréciation. Il sera, sans aucun doute, utile de reproduire le récit d'Ammien pourquoi Barbation avait été exécuté.

„A la maison de Barbation, commandant, à ce temps-là, en qualité de *magister peditum*, on a vu un essaim d'abeilles subite et quand lui-même, plein d'inquiétude, demandait, à cet égard, une explication aux interprètes des phénomènes insolites, il a reçu la réponse qu'un grand danger surgissait... Sa femme, appelée Assyrie, n'était ni discrète, ni réfléchie, et quand son mari a entrepris la campagne, noyé dans une peur multiple à cause de ce qui lui avait été prédit, comme il le retenait, était éblouie d'une folie féminine, elle a invité sa servante connaissant l'écriture (*ancilla adscita notarum perita*) et qu'elle avait reçue de la possession de Silvain, et écrit une lettre à son mari, à un temps impropre; dans celle-ci, elle le conjurait presque en pleurant de ne pas la mépriser et de ne pas préférer le mariage avec Eusébie, impératrice à ce temps-là, supérieure par sa beauté à beaucoup de femmes, quand Constance aurait été ruiné, comme on l'attendait, et qu'il espérait (*ut sperabat*) le règne. Elle a envoyé la lettre en secret, autant que c'était possible. Tous retournés de la campagne (*reversis omnibus e procinctu*), la servante, qui a copié ce que sa maîtresse lui avait dicté, s'est enfuie, au premier silence de la nuit, avec cette copie chez Arbétion. Reçue avec avidité, elle lui a délivré la lettre. Et lui, se basant sur cette délation, tout prêt à accuser, l'a portée à l'empereur. Selon la coutume de ce temps-là, on n'a consacré à cette affaire ni le temps nécessaire, ni le calme, et après l'aveu de Barbation d'avoir reçu la lettre et sa femme ayant été convaincue par un document important qu'elle l'avait fait écrire, les deux ont péri sous la hache du bourreau. Ceux-ci punis, une large enquête a eu lieu poursuivant les coupables et les innocents.“<sup>37</sup>

De ce récit d'Ammien, la mention sur l'imminente perte de Constance est, bien sûr, la plus importante. On ne peut pas exclure l'éventualité que les mots *ut sperabat* se rapportent à Assyrie, et ensuite on devrait traduire plutôt „comme elle croyait“, mais il n'est pas vraisemblable qu'elle-même, sans aucun motif plus grave, ait imaginé quelque chose de semblable. Or, il est à peu près sûr que Barbation lui-même<sup>38</sup> attendait avec espoir la mort de Constance et sa succession, et ainsi il a été convaincu de sa faute quoiqu'on ne constate rien du tout de ses intentions concrètes.

Mais il y a, ici, encore deux lieux disputables. Le premier se rapporte à la forme de l'écriture qui a servi à écrire la lettre fatale. Les mots d'Ammien *ancilla adscita notarum perita* peuvent être compris de deux manières selon le sens qu'on attribue au nom *nota*. S'il s'agit ici de lettres courantes,<sup>39</sup> le sens en est net et n'a pas besoin

d'un commentaire particulier: Assyrie ne savait pas écrire et la servante, capable d'écrire, lui a écrit la lettre. Mais *nota* signifie aussi signe secret<sup>40</sup> et c'est pourquoi J. A. Wagner, dans son édition commentée du texte d'Ammien de l'an 1808,<sup>41</sup> recommande d'accepter l'expression *notarum perita* comme *artis occulte scribendi perita*, c'est-à-dire „qui connaissait l'écriture secrète“; et c'est de ce conseil que se laissent conduire des traducteurs de l'ouvrage d'Ammien.<sup>42</sup> Or, si la servante a écrit, en effet, la lettre en employant une écriture secrète, Barbation lui-même devait la connaître, ou plutôt quelqu'un de ses serviteurs qui l'accompagnaient. Et puis, bien sûr, il serait à peu près évident qu'il avait une correspondance secrète avec certains gens ce que ne devait savoir ni le souverain ni ses conseillers. Et parce qu'Ammien nous informe qu'une enquête a eu lieu et qu'on poursuivait non seulement les innocents, mais aussi les coupables, il n'est pas invraisemblable qu'on ait été en train de préparer un complot plus ramifié.

Le second lieu disputable se rapporte à *reversis omnibus e procinctu*. Wagner l'accepte de la façon qu'il s'agit de retour de la garde après son service de jour,<sup>43</sup> et c'est ainsi que le traduit aussi C. Büchele,<sup>44</sup> tandis que J. C. Rolfe garde la variante de traduction que nous avons également préférée.<sup>45</sup> Par conséquent, il s'agissait d'une campagne, et y participait non seulement Barbation, mais aussi *magister equitum* Arbétion, un des conseillers principaux de Constance, et les deux sont probablement revenus en même temps. Du reste, cela s'en suit aussi du fait que la servante devait attendre le retour d'Arbétion<sup>46</sup> et qu'il était possible d'écouter Barbation tout de suite après sa dénonciation.

De même il faut retenir aussi que la servante, procédant d'une façon si réfléchie, appartenait auparavant à Silvain et il est plus que probable que, de la possession de Silvain, ce n'était pas seulement elle qui a échoué à Barbation.<sup>47</sup> Il est donc possible que Barbation, après avoir obtenu la dignité de Silvain et ses biens confisqués, a eu, finalement, aussi le désir de devenir despote.

Mais revenons à Silvain. Il ne lui a été donné d'utiliser comme il faut les forces qu'il attirait en masse chez lui à Cologne, surtout il n'a pas pu s'appuyer contre les masses de gens révolutionnés que le régime de Constance accablait de misère implacable. Silvain, lui-même, n'a pas voulu, bien sûr, résoudre des désordres internes des Gaules malgré les possibilités des avantages temporaires. Julien, dont les témoignages sont, évidemment, à cet égard, tendacieux,<sup>48</sup> dit même de lui qu'il extorquait de l'argent aux villes gauloises et qu'il le donnait en rançon aux barbares qui l'attaquaient, au lieu de les ruiner à l'aide de l'épée.<sup>49</sup> On pourrait expliquer ces mots en supposant qu'ils se rapportent aux Germains libres qui avaient leurs sièges permanents à l'Est du Rhin, mais cela répugne aux données d'Ammien. Celui-ci décrit d'une part que Silvain chassait des tribus barbares de la Gaule avec tant de succès que celles-ci ont été mises en désordre et privées de confiance,<sup>50</sup> et de l'autre part que Silvain, en face du danger menaçant de la part de Constance n'avait pas le

courage de s'enfuir auprès des gens de la même couche, à savoir auprès des Germains au delà du Rhin, malgré ses intentions.<sup>51</sup> Mais les mots de Julien peuvent, à mon avis, être interprétés aussi de la façon qu'ils se rapportent aux barbares qui avaient leurs sièges sur les fonds de la Gaule et qui s'insurgeaient, à ce temps-là, en masse. Par conséquent, il pourrait résulter de là que Silvain attirait les *laeti* à l'aide de l'argent à moins que Julien, voulant se plaire à Constance, ne calomniât Silvain dans cette affaire.<sup>52</sup>

Barbation, désirant lui-même la couronne impériale et qui pouvait tirer une leçon du procédé et de l'insuccès de Silvain, a vu, ayant été envoyé en Gaule, que l'effort de Julien d'y consolider la situation était en désaccord avec les conditions nécessaires à la réalisation de ses intentions. Étant donné que, parmi la population assujettie, étaient les *laeti* toujours les plus actifs dans leur lutte contre le pouvoir central, il n'a pas voulu, à ce qu'il paraît, réfuter les forces dont il pouvait se servir le cas échéant. C'est seulement de cette façon, à mon avis, qu'on peut expliquer son attitude par rapport aux *laeti* bloqués parce qu'il savait bien que celle-ci n'est pas en accord avec les intérêts de l'empire et du gouvernement romaine; du reste, on le sait de l'avouement au cours de l'audition — évidemment après sa mort — de son aide le plus proche en Gaule, du tribun Cella.<sup>53</sup>

Ammien introduit son récit sur l'usurpation de Silvain par ces mots convenables: „Malgré l'état de choses déjà miserable, il surgit, au même malheur aux provinces, un tourbillon de nouveaux désastres qui pouvait tout détruire à la fois, si la Fortune, consolatrice des malheurs humains, n'avait pas conduit l'insurrection très dangereuse à une fin rapide.“<sup>54</sup> Or, le danger de l'usurpation de Silvain ne reposait pas dans l'absence d'une armée romaine, mais dans ce que, à ce temps-là, même une révolte populaire a su montrer sa force, parce que les laboureurs gaulois, descendants d'anciens *Bagaudae*, dont le mouvement a étouffé en 286 pour une plus longue durée l'empereur Maximien, s'ajoutaient, probablement plus d'une fois, aux révoltes des *laeti*.<sup>55</sup>

Je ne poursuis pas, dans le présent article, le but d'élever Silvain, et d'autant moins Barbation, à des révolutionnaires, mais je veux seulement montrer que même l'usurpation de Silvain, que l'on considère généralement comme si elle avait dépendu seulement et uniquement d'intrigues des puissants de ce temps-là — et, tout au plus, de contradictions politiques, idéologiques et nationales de la classe au pouvoir<sup>56</sup> — avait, elle aussi, son dessous social et que l'on s'en rendait compte dans une certaine mesure. Mais les écrivains de l'antiquité ne croyaient pas, dans la plupart des cas, nécessaire de l'enregistrer et ainsi il ne nous reste rien d'autre que de chercher où on en fait des mentions à peu près, comme on l'aime à dire, entre les lignes.

Traduit par P. Beneš

## NOTES

<sup>1</sup> Le récit le plus minutieux de l'usurpation de Silvain se trouve chez *O. Seeck*, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, IV, Berlin, 1911, p. 227—232. Cf. aussi PWRE, III A, col. 125 et suiv.; *C. Jullian*, *Histoire de la Gaule*, VII, Paris, 1926, p. 165—169; *J. Bidez*, *La vie de l'Empereur Julien*, Paris, 1930, p. 123 et suiv.; *C. A. Balducci*, dans *Rend. Acc. dei Lincei, Classe di Scienze mor., stor. e filol.*, 1947, vol. II, p. 423—427; *K. F. Stroheker*, dans *Historia*, IV, 1955, p. 322 et suiv.

<sup>2</sup> *Eutrope*, X 13: *Silvanus quoque in Gallia res novas molitus ante diem tricesimum extinctus est.*

<sup>3</sup> *Aur. Victor*, *Caes.*, 42, 16: *E quo (scil. e magisterio pedestri) dum altius per metum seu demeritiam conscendisset, legionum, a quibus praesidium speraverat, tumultu octavum circa ac vicesimum diem trucidatus est.*

<sup>4</sup> *Ammien*, XV 5.

<sup>5</sup> *Aur. Victor*, *Epit.*, 42, 10: *Silvanus imperator effectus, die imperii vicesimo octavo perimitur.*

<sup>6</sup> *Hiéronymme*, *chron.*, 2370; *Polem. Silv.*, dans *Mommsen*, *Chron. min.*, I, 522, 67.

<sup>7</sup> *Socrate*, II, 32, 11: *Μετὰ ταῦτα γὰρ εὐθὺς ἕτερος ἐπανέστη τύραννος, ᾧ ὄνομα Σιλβανός. Καὶ τοῦτον δὲ οἱ Κωνσταντίου στρατηγοὶ περὶ τὴν Γαλλίαν ταράττοντα ταχέως καθείλον.*

<sup>8</sup> *Sozomène*, IV, 7, 4: *Ὅν εἰς μακρὰν γὰρ παρὰ μὲν τοῖς πρὸς δύσιν Γαλάταις Σιλβανός τις ἐτυράνησεν, ὃν αὐτίκα καθείλον οἱ Κωνσταντίου στρατηγοί.*

<sup>9</sup> *Theodoret*, *hist. eccl.*, II, 16.21 (ed. L. Parmentier) *Ὅδὲν δέ μοι (scil. Κωνσταντίῳ) τοιοῦτον κατόρθωμα, οὐδὲ τὸ κατὰ Μαγνέντιον καὶ Σιλβανόν, ὡς τοῦ μαροῦ ἐκείνου περιαιρουμένου τῶν ἐκκλησιαστικῶν πραγμάτων.*

<sup>10</sup> *C. Müller*, *Fragmenta historicorum Graecorum*, IV, p. 604, frg. 174: *Σιλβανός τέ τις κατὰ τὴν Γαλλίαν νεωτέρων ἀπτόμενος πρὸ τριακοστῆς ἡμέρας ἐκποδῶν κατέστη.*

<sup>11</sup> *Zonaras*, XIII, 9, P II 19, c, d: *Τῶν πέραν δὲ τοῦ Ῥήνου βαρβάρων ταῖς Γαλλίαις ἐπικειμένων ἐκπέμπεται Σιλβανός ἀνακόπων αὐτῶν τὰς ὁρμάς, ἀνήρ στρατηγικώτατος καὶ ἄριστος τὰ πολέμια. διαβολαῖς δὲ κατ' αὐτοῦ πιστεύσας ὁ βασιλεὺς, εἶχε γὰρ ἐπικλινεῖς τὰς ἀκοὰς πρὸς διαβολάς, ἐβουσοδόμεινε θεινὰ κατὰ τοῦ ἀνδρός. ὁ γνοὺς ἐκείνος πρὸς ἀποστασίαν ἀπέκλινε καὶ σχῆμα Καίσαρος ἐαντῶ περιέθετο· οὐκ ἐπὶ μακρὸν δὲ τῇ ἀποστασίᾳ ἐχρήσατο. σταλεῖς γὰρ Οὐρουκίνοιο ἐκεῖ, καὶ χρήμασι τῶν ἐκείνου στρατιωτῶν τινας ὑποφθείρας δι' ἐκείνων ἀνείλε τὸν Σιλβανόν καὶ τὴν ἀποστασίαν κατέπαυσε.*

<sup>12</sup> *Julien*, *Orat.*, I, 48, b, c; II, 98, c, d, 99a; *Epist. ad Athen.*, 273, d, 274, c.

<sup>13</sup> *Mamertin*, *gratiarum actio Iuliano (XII panegyrici Latini III [XI])*, 13, 3.

<sup>14</sup> *Libanius*, *Orat.*, XVIII, 31.

<sup>15</sup> *Ammien*, XV, 6, 3.

<sup>16</sup> *Ammien*, XIV, 11, 3—5.

<sup>17</sup> *Ammien*, XV, 2, 1—6.

<sup>18</sup> *Ammien*, XV, 5, 29: *terrebant nos tamen, cum dicerentur haec et similia, circumfremientia undique murmura causantis inopiam militis, et rapida celeritate ardentis angustias Alpium perrumpere Cottiarum.*

<sup>19</sup> *Julien*, *Orat.*, I, 48, c: *ἀλλὰ τὸ μικρὸν μετὰ τὴν τοῦ τυράννου δυστυχῆ τελευτήν ἐν Γαλατίᾳ γενόμενον κοινῇ ἀπάντων ἔδειξε στρατοπέδων τὴν εὐνοίαν, τὸν θρασυτόν καὶ καθάπερ ἐπ' ἔρημιας καὶ τὴν γυναικίαν ἀλοουργίδα περιβαλλόμενον ὥσπερ τινὰ λύκον ἐξαίφνης διασπασαμένων.*

<sup>20</sup> *Ammien*, XV, 5, 25.

<sup>21</sup> *O. Seeck*, *Geschichte des Untergangs*, IV, p. 232.

<sup>22</sup> Cf. *Weis*, dans *PWRE*, VII, s. v. *Gallia*, col. 663.

<sup>28</sup> *Mamertin*, op. cit., 4,1 et suiv.: Florentissimas quondam antiquissimasque urbes barbari possidebant . . . . . Porro aliae, quas a vastitate barbarica terrarum intervalla distulerant, iudicum nomine a nefariis latronibus obtinebantur.

<sup>24</sup> *Ammien*, XVI, 4, 4; quamquam ultima squalentes inopia terrae saepe vastitatae exigua quaedam victui (scil. militibus) congrua suggerebant.

<sup>25</sup> *Ammien*, XVI, 5, 14; XVII, 3, 5.

<sup>26</sup> *Mamertin*, op. cit., 4,2: nemo ab iniuria liber, nemo intactus a contumelia, nisi qui crudelitatem praedonis pretio mitigasset, ut iam barbari desiderarentur, ut praeoptaretur a miseris fortuna captorum.

<sup>27</sup> Cf. *A. D. Dmitrev*, dans VDI, 1951, 4, p. 63 et suiv.

<sup>28</sup> Cf. *Schönfeld*, dans PWRE, XII, s. v. *Laeti*, col. 446—448.

<sup>29</sup> *Ammien*, XVI, 11, 4: Laeti barbari ad tempestiva furta sollertes, inter utriusque exercitus castra occulte transgressi, invasere Lugdunum incautam, eamque populatam vi subita concremassent, ni clausis aditibus reperi, quidquid extra oppidum potuit inveniri, vastassent.

<sup>30</sup> *Ammien*, XVI, 11, 5 et suiv.

<sup>31</sup> *Ammien*, XVI, 11, 6: hi soli innoxii absoluti sunt, qui per vallum Barbationis transiere securi, ideo labi permissi, quod Bainobaudes tribunus et Valentinianus postea imperator, cum equestribus turmis quas regebant, ad exequendum id ordinati, a Cella tribuno scutariorum, qui Barbationi sociatus, venerat ad procinctum, iter observare sunt vetiti, unde redituros dicere Germanos.

<sup>32</sup> *Ammien*, XVI, 11, 2; XVII, 6, 2.

<sup>33</sup> Selon *O. Seeck*, Geschichte des Untergangs, IV, p. 257, Barbation procédait de la façon parce qu'il considérait comme son devoir principal de faire sentir à Julien sa propre indépendance en face de lui.

<sup>34</sup> *Ammien*, XVI, 11, 7: magister peditum (scil. Barbatio) ignavus et gloriarum Iuliani pervicax obtrectator.

<sup>35</sup> Cf. *Ammien*, XIV, 11, 12: quae utrum ut vanus gerebat et demens, an mandatu principis confidenter nefanda multa temptabat, usque in id temporis latuit.

<sup>36</sup> *O. Seeck*, Geschichte des Untergangs, IV, p. 279; cf. aussi PWRE, III, s. v. Barbatio, col. 2.

<sup>37</sup> *Ammien*, XVIII, 3, 1—5: In domo Barbationis, pedestris militiae tunc rectoris, examen apes fecere perspicuum. Superque hoc ei prodigiorum gnaros sollicite consulenti, discrimen magnum portendi responsum est, . . . . . Huic uxor erat Assyria nomine, nec taciturna nec prudens, quae eo ad expeditionem profecto, et multiplici metu suspenso, ob ea quae meminere sibi praedicta, perculsa vanitate muliebri, ancilla adscita notarum perita, quam e patrimonio Silvani possederat, ad maritum scripsit intempestive, velut flens obstans ne post obitum Constanti propinquantem, in imperium ipse ut sperabat admissus, despecta se anteponeret Eusebiae matrimonium tunc reginae, decore corporis inter multas feminas excellentis. Quibus litteris occulte quantum fieri potuit missis, ancilla, quae domina dictante perscripserat, reversis omnibus e procinctu, exemplum ferens ad Arbationem noctis prima quiete confugit, avideque suscepta, chartulam prodidit. Hocque indicio ille confusus, ut erat ad criminandum aptissimus, principi detulit, atque ex usu, nec mora ulla negotio tributa nec quiete, Barbatio epistolam suscepisse confessus, et mulier scripsisse documento convicta non levi, cervicibus interiere praecisis. Hisque punitis, quaestiones longe serpebant vexatque multi nocentes sunt et innocentes.

<sup>38</sup> Cf. mon article De honore Iuliani apud Ammianum Marcellinum XV 8, 10 prope sperato, dans *Charisteria Fr. Novotný octogenario oblata*, Prague, 1962.

<sup>39</sup> Cf. *Ammien*, XXII, 3, 5: ad exitium itidem tale Pentadius trahebatur, cui id obiectum est, quod a Constantio missus, notis exceptit, quae propinquantem pernicie, super multis interrogatus, responderat Gallus. — Ici, *notis exceptit* ne signifie que „noter par écrit“.



<sup>40</sup> Cf. *Ammien*, XVIII, 6, 17: quo reversis exploratoribus nostris, in vaginae internis notarum figuris membranam reperimus scriptam, a Procopio ad nos perferri mandatam; voir aussi XVII, 4, 8: formarum autem innumeras notas, hieroglyphicas appellatas; XVII, 4, 17: qui autem notarum textus obelisco incisus est veteri. — Dans les exemples cités le terme *notae* signifie soit chiffres secrets (XVIII, 6, 17,) soit une vieille écriture inconnue, c'est-à-dire les hiéroglyphes (XVII, 4, 8, et 17).

<sup>41</sup> *Ammiani Marcellini quae supersunt. Cum notis integris* Frid. Lindenbrogii, Henr. et Hadr. Valesiorum et Iac. Gronovii quibus Thom. Reinesii quasdam et suas adiecit Io. Augustin. Wagner. Editionem absolvit ac notas passim addidit Car. Gottlob Aug. Erfurdt. Lipsiae-Londini 1808. Tome II, p. 304.

<sup>42</sup> *C. Büchele* (Stuttgart, 1853, p. 249): eine ihrer Dienerinnen, die ..... der geheimen Schrift kundig war; *J. C. Rolfe* (London-Cambridge, Massachusetts, 1956—1958, I, p. 419): a maidservant skilled in cryptic writing.

<sup>43</sup> *Io. A. Wagner*, l. c.: *Reversis omnibus e procinctu*: h. e. literis et Assyriae et Barbationis ex castris, ubi tunc versabatur Barbatio, reversis. Quod tamen non placet. *Ammianum procinctum* de expeditionibus bellicis usurpare non ignoro, idem tamen ego, cur Barbatio literas uxoris remisit, non video. Malim de scholis Palatinis, omninoque aulicis intelligere, nocte ingruente domum reversis.

<sup>44</sup> *C. Büchele*, p. 250: sobald Alles vom Dienste des Tages heimgekehrt war.

<sup>45</sup> *J. C. Rolfe*, I, p. 419: as soon as all had returned from the campaign.

<sup>46</sup> Les doutes de *Büchele* à ce point (p. 250, note 3) ne sont du tout motivés.

<sup>47</sup> Cf. *O. Seeck*, dans PWRE, III, s. v. Barbatio, col. 1 et suiv.

<sup>48</sup> Les deux premières oraisons de *Julien*, contenant les plus riches mentions de l'usurpation de Silvain, ont été composées comme un panégyrique en l'honneur de l'empereur Constance; c'est pourquoi on ne peut considérer l'appréciation de Julien, quand à l'usurpation de Silvain, comme un témoignage sans parti pris, car il s'y reflète nettement le point de vue officiel de la cour de Constance.

<sup>49</sup> *Julien, Orat.*, II, 98, d: ἀρπάζων τε ἐκ τῶν πόλεων τὰ χρήματα καὶ διανέμων τοῖς ἐπιούσι βαρβάροις καὶ ὡσπερ λύτρα καταβαλλόμενος, ἐξὸν τῷ σιδηρῷ παρασκευάζειν καὶ οὐ τοῖς χρήμασι ποιεῖσθαι τὴν ἀσφάλειαν· ὁ δὲ ἐκείνους ὑπήγετο διὰ τῶν χρημάτων εἰς εὐνοίαν.

<sup>50</sup> *Ammien*, XV, 5, 4: memorato itaque duce (scil. Silvano) Gallias ex re publica discursante, barbarosque propellente, iam sibi diffidentes et trepidantes.

<sup>51</sup> *Ammien*, XV, 5, 15 et suiv.: (Silvanus) sciens animum tenerum versabilis principis, timensque ne trucidaretur absens et inauditus, in difficultate positus maxima, barbaricae se fidei committere cogitabat. Sed Lanio gaiso vetante, tunc tribuno, ..... docenteque Francos, unde oriebatur, interfectores eum aut accepto praemio prodituros ..... ad culmen imperiale surrexit.

<sup>52</sup> *Julien* s'exprime de Silvain toujours avec un mépris, par exemple *Orat.*, II, 98, d: καὶ τέλος ἐκ τῆς γυναικωνίδιτος ἀνελόμενος ἀλογυγὲς ἰμάτιον γελοῖος ἀληθῶς τύραννος καὶ τραγικὸς ὄντως ἀνεφάνη. — Cf. aussi note 48.

<sup>53</sup> *Ammien*, XVI, 11, 7: (Barbatio) sciens se id contra utilitatem Romanae rei iussisse; hoc enim cum argueretur, Cella confessus est.

<sup>54</sup> *Ammien*, XV, 5, 1: Exoritur iam hinc rebus adflictis, haud dispari provinciarum malo calamitatum turbo novarum, extincturus omnia simul, ni fortuna moderatrix humanorum casuum motum eventu celeri consummavit, inpendio formidatum.

<sup>55</sup> Cf. *Mamertin*, op. cit., 4, 2: ut iam barbari desiderarentur, ut praeoptaretur a miseris fortuna captorum.

<sup>58</sup> Selon *G. A. Balducci*, l. c., l'usurpation de Silvain a été un symptôme des contradictions entre le bureaucratisme, le militarisme et le séparatisme provincial, entre l'arianisme et le catholicisme orthodoxe, entre l'Occident et l'Orient; il y apparaît aussi un écho de la coexistence avec les barbares.

## SOCIÁLNÍ POZADÍ SILVANOVY UZURPACE

Když r. 355 n. l. vyháněl z Galie *magister peditum* Silvanus germánské kmeny, byl obviněn u císaře Constantia, že prý usiluje o samovládu. Došlo hned k vyšetřování, a v něm se na jedné straně zjistilo, že obvinění spočívá na podvržených dokumentech, ale na straně druhé bylo vedeno tak, že se Silvanus ze strachu před smrtí za císaře v Kolíně nad Rýnem vskutku prohlásil. Hned poté byl k němu poslán *magister equitum* Ursicinus, v jehož malé družině byl i historik Ammianus Marcellinus, který ve svém díle tyto události dosti podrobně vylíčil (XV 5). Na přímý zásah proti Silvanovi nemohl ovšem Ursicinus pomýšlet, proto musil nejdříve tajně podplatit některé barbarské jednotky Silvanova vojska, a ty pak uzurpátora zavraždily. A byl vskutku nejvyšší čas, „protože“, jak píše Ammianus (XV 5, 25), „množství lidí odevšad sešlých zabezpečovalo dílo ve zmatku započaté a protože bylo sebráno mnoho vojenských oddílů“ (*convena undique multitudinē trepide coepta fundante coactisque copiis multis*). A tu je otázka, které lidi zde zahrnuje Ammianus do pojmu *multitudo*.

Vnitřní galské poměry byly v té době neutěšené, takže lze předpokládat, že se z nenávisti ke Constantiovu režimu připojovalo hned k novému císaři mnoho zbídačelých rolníků. Avšak pouze o jedné jejich skupině máme konkrétnější zprávy, třebaš nikoli přímé. Germánští *laeti*, polosvobodní to zemědělci, usazení na galských velkostatecích, byli totiž v odboji proti Římanům ještě r. 357, a jednu jejich silnou tlupu uchránil tehdy před úplným zničením, které jí připravoval *caesar* Iulianus, Silvanův nástupce v hodnosti *magistra peditum* Barbatio (Ammian. XVI 11, 6). O něm víme, že byl za svůj úmysl stát se nezávislým panovníkem r. 359 popraven (Ammian. XVIII 3), a pod zorným úhlem těchto jeho plánů můžeme interpretací některých míst v dochovaných pramenech dospět k závěru, že ani on se nechtěl v Galii připravit o síly, o kterých věděl, že stály na straně Silvanově.

Silvanovi ovšem nebylo dopřáno využít těch sil, které se k němu r. 355 do Kolína nad Rýnem hrnuly, ale už to dosvědčuje, že jeho uzurpace nezávisela jen a jen na osobních intrikách, jak se obecně míní, nýbrž že měla i své sociální pozadí a že se k němu do jakési míry přihlíželo. Při způsoby, jakým je musíme odkrývat, je však třeba využít z tehdejších pramenů k interpretaci všech sebemenších zmínek o něm, a to často i zmínek značně nepřímých.